

Informations Générales

Haute-Savoie Nordic est une association départementale, de type loi 1901, située au 20 Avenue du Parmelan à Annecy (74000).

Elle est composée de deux types d'adhérents, tous issus du département :

- Les foyers de ski de fond, dont la mission est la mise en œuvre du ski (extra) scolaire,
- Les domaines skiables, mettant en œuvre la redevance nordique.

Haute-Savoie Nordic œuvre pour le développement et la promotion des activités nordiques en Haute-Savoie. A ce titre elle contribue à toutes actions propres à faciliter la pratique des activités nordiques et, notamment, le développement des équipements, la coordination des actions de promotion et de formation et l'harmonisation du montant des redevances nordiques.

Haute-Savoie Nordic regroupe les sites nordiques de :

Vallée d'Abondance

Agy / Les Carroz / Flaine

Plateau de Beaufort

Belleval / Les Mouilles

Plaine Joux - Les Brasses

Brison - Solaison

Chamonix / Argentière / Vallorcine

Haut-Giffre (Samoëns)

La Clusaz - Les Confins

Les Contamines-Montjoie

Les Glières

Le Grand Bornand

Megève

Les Moises - Habère Poche

Praz de Lys - Sommand

Le Semnoz

Seyssel - sur Lyand

Seythenex - Val Tamié

Vallorcine

La Chapelle Rambaud

Orange

Le Salève

La redevance nordique

La loi Montagne du 9 Janvier 1985 (Article 81) modifiée par la Loi 2006-437 2006-04-14 (art. 33 II, IV JORF 15 avril 2006) a donné aux communes la possibilité d'instaurer la redevance nordique et ainsi mieux prendre en compte les différentes pratiques pouvant se dérouler sur les domaines nordiques :

Article L2333-81 En vigueur

« Une redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin et destinés à favoriser la pratique de ces activités peut être instituée par délibération du conseil municipal de la commune dont le territoire supporte un tel site, ou de l'établissement de coopération intercommunale compétent, dès lors que le site comporte un ou plusieurs itinéraires balisés et des équipements d'accueil ainsi que, le cas échéant, d'autres aménagements spécifiques, et qu'il fait l'objet d'une maintenance régulière, notamment d'un damage adapté des itinéraires.

Chaque année, une délibération fixe le montant de la redevance et les conditions de sa perception. Dans le cas d'installations s'étendant sur plusieurs communes, le montant et les conditions de perception de la redevance sont fixés sur délibérations conjointes des conseils municipaux concernés. L'accès libre et gratuit au milieu naturel est maintenu sur tout site nordique comportant des itinéraires de ski de fond ou de loisirs de neige non motorisés soumis à redevance d'accès, dans le respect des droits des propriétaires, des règlements de police en vigueur ainsi que des aménagements et du damage des itinéraires

Article L2333-82 En vigueur

« Le produit de la redevance instituée par l'article L. 2333-81 est affecté à l'entretien et à l'extension des pistes ainsi qu'aux opérations tendant à assurer le développement et la promotion du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés pratiqués sur le site nordique. »

La redevance nordique est un titre de participation financière pour l'accès :

- aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées,
- aux installations collectives destinées à favoriser l'accueil et la pratique du ski de fond

Son produit est affecté :

- à l'entretien des pistes de ski de fond, itinéraires raquettes et autres aménagements (aire ludique...)
- à l'extension des pistes
- aux opérations assurant le développement et la promotion du ski de fond.
- à la mise en sécurité des pratiquants et la proposition de différents services (salle hors sac..).

Dans le cadre juridique strict défini par la loi Montagne, Haute-Savoie Nordic a donc en charge :

- **la perception de la redevance nordique,**
- **l'émission de billetterie/titre,**
- **la gestion de la vente en ligne de la redevance nordique,**
- **l'harmonisation des tarifs,**
- **la réciprocité et la gestion du fond de péréquation départementale.**

La redevance nordique est un titre d'accès au domaine skiable nordique et peut se décliner à la saison, à la semaine ou à la séance.

La redevance nordique peut s'accompagner de la réciprocité. Cette dernière consiste en l'achat d'un titre saison dans la station de son choix et la possibilité ensuite de skier sur toutes les stations : de France, d'une région ou d'un département selon le niveau de territorialité du titre choisi. Avantage dédié aux clientèles fidèles, la réciprocité garantit une solidarité essentielle entre les sites nordiques pour la dynamique de la filière nordique départementale.

Le pratiquant peut s'acquitter de la redevance nordique :

- soit en vente physique à l'accueil des sites nordiques (adhérents de Haute-Savoie Nordic) dès leur ouverture. Elle est vendue sur une billetterie papier ou sur un support RFID rechargeable.
- soit sur internet, dès le 1^{er} octobre, via la plateforme départementale de vente en ligne nordicpass74.com pilotée par Haute-Savoie Nordic. L'achat en ligne est possible alors que les sites nordiques sont ouverts ou fermés. Le pratiquant choisit le site nordique qui bénéficiera de son achat.

La redevance nordique permet l'accès au domaine nordique sécurisé, balisé et damé.

L'utilisateur doit être porteur de la redevance tout au long de sa présence sur les pistes.

La redevance est à présenter à chaque contrôle effectué par le personnel du service des pistes.

Toutes les redevances sont strictement personnelles, incessibles et intransmissibles.

Lors d'un contrôle par les personnels du service des pistes, en cas de constat d'absence de redevance ou d'usage détourné ou falsifié, la collectivité locale support peut décider d'appliquer des tarifs majorés.

Définition des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation de la redevance nordique en Haute-Savoie sont accessibles à tout moment - en consultation et téléchargement - par la clientèle individuelle hors groupes à l'adresse suivante nordicpass74.com. Celles-ci prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

S'acquitter de la redevance nordique via Haute-Savoie Nordic implique l'adhésion pleine et entière de l'utilisateur aux conditions générales de vente et d'utilisation de redevance nordique, dont il reconnaît avoir pris connaissance.

S'acquitter de la redevance nordique via la plateforme départementale de vente en ligne nordicpass74.com implique l'adhésion pleine et entière de la clientèle individuelle hors groupe aux conditions particulières de vente en ligne de redevance nordique. L'acheteur reconnaît en avoir pris connaissance lors de la validation de sa commande.

Ces conditions générales et particulières pourront être modifiées par Haute-Savoie Nordic sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande du client.

Caractéristiques de la vente en ligne de billetterie/titres

Voir les conditions particulières de vente en ligne de la redevance nordique disponibles sur www.nordicpass74.com

L'achat à distance de redevance nordique s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet : nordicpass74.com

La vente en ligne permet au client :

- l'achat et le chargement d'une redevance nordique sur un support rechargeable (RFID),
- le rechargement d'une redevance sur un support RFID déjà en possession du client.

La vente en ligne concerne les titres de redevance nordique suivants :

En période de prévente et hors période de prévente :

- **NORDIC PASS NATIONAL**
Redevance saison, valable sur les sites nordiques du territoire français, adhérents de Nordic France.
- **NORDIC PASS ALPES DU NORD**
Redevance saison, valable sur les sites nordiques de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.
- **NORDIC PASS DEPARTEMENTAL 74**
Redevance saison, valable sur l'ensemble des sites membres de Haute-Savoie Nordic. Donne droit à 50% de réduction sur les accès séance de la Suisse Romande et du Val d'Aoste.
- **NORDIC PASS SITE**
Redevance saison, valable sur le site nordique défini en achat. Des accords locaux de réciprocité peuvent exister.
- **NORDIC PASS HEBDO**
Redevance hebdomadaire de 5 à 7 jours selon les sites, valable sur le site nordique défini au moment de l'achat. Possibilité d'accords locaux de réciprocité par secteur géographique. Durant sa période de validité, ce titre donne la possibilité d'effectuer 1 séance sur un autre site de Haute-Savoie.
- **NORDIC PASS JOURNEE**
Redevance journalière valable sur le site nordique défini au moment de l'achat

Tarifs appliqués

Le montant de la redevance nordique est fixé :

- par l'assemblée générale de Nordic France pour le titre NORDIC PASS NATIONAL adulte et jeune,
- par l'assemblée générale de la Fédération Rhône-Alpes Nordique (FRAN) pour le titre NORDIC PASS ALPES DU NORD adulte et jeune,

- par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic pour le titre NORDIC PASS 74 adulte et jeune,
- par les collectivités locales, dont dépendent les sites nordiques, pour les titres relevant de leur territoire (NORDIC PASS SITE et NP HEBDO et NP JOURNEE adulte et jeune).

Les prestations sont facturées en euros et TTC.

Les grilles tarifaires sont consultables sur le site Internet de Haute-Savoie Nordic :

- Menu NORDIC PASS : savoie-mont-blanc-nordic.com/domaines-nordiques/les-forfaits-saison-nordic-pass/
- Et sur le site départemental de vente en ligne : nordicpass74.com

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Le tarif jeune s'entend de 6 à 16 ans inclus : la détermination de l'âge à prendre en compte est celui du jour de l'achat.

Périodes de vente et tarifs

1/ PERIODE 1 : du 01/10/2019 au 15/11/2020 inclus

Titres, tarifs et achats de la redevance nordique accessibles uniquement via la plateforme départementale de vente en ligne : nordicpass74.com

Type de redevances	Tarif	Montant du support RFID dans le cas d'un premier achat *	Conditions de délivrance	Validité
Nordic Pass Site Adulte	selon les sites nordiques	1.00 €	A partir de 17 ans	Redevance annuelle valable sur le site nordique sélectionné lors de l'achat. Possibilité d'accords locaux de réciprocité.
Nordic Pass Site Jeune		1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass 74 Adulte	99 €	1.00 €	A partir de 17 ans	Redevance annuelle valable sur l'ensemble des sites nordiques de Haute-Savoie.
Nordic Pass 74 Jeune	35 €	1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass ALPES DU NORD Adulte	140 €	1.00 €	A partir de 17 ans	Redevance annuelle valable sur les sites nordiques de : Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie.
Nordic Pass ALPES DU NORD Jeune	43 €	1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass NATIONAL Adulte	180 €	1.00 €	A partir de 17 ans	Redevance annuelle valable sur l'ensemble des sites nordiques du territoire français adhérent à Nordic France.
Nordic Pass NATIONAL Jeune	60 €	1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	

* Dans le cas d'un rechargement, le pratiquant utilise son support acquis la saison précédente.

2/ PERIODE 2 : dès le 16/11/2019

Titres, tarifs et achats de la redevance nordique accessibles via la plateforme départementale de vente en ligne : nordicpass74.com, et en caisse des sites nordiques dès leur ouverture.

Type de redevances	Tarif	Montant du support RFID dans le cas de l'achat seulement *	Conditions de délivrance	Validité
Nordic Pass Site Adulte	selon les sites nordiques	1.00 €	A partir de 17 ans	Titre saison valable sur le site nordique sélectionné lors de l'achat.
Nordic Pass Site Jeune		1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass 74 Adulte	122 €	1.00 €	A partir de 17 ans	Titre saison valable sur l'ensemble des sites nordiques de Haute-Savoie.
Nordic Pass 74 Jeune	42 €	1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass ALPES DU NORD Adulte	155 €	1.00 €	A partir de 17 ans	Titre saison valable sur les sites nordiques de : Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie.
Nordic Pass ALPES DU NORD Jeune	48 €	1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass NATIONAL Adulte	210 €	1.00 €	A partir de 17 ans	Titre saison valable sur l'ensemble des sites nordiques du territoire français adhérent à Nordic France.
Nordic Pass NATIONAL Jeune	70 €	1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass HEBDO Adulte	selon les sites nordiques	1.00 €	A partir de 17 ans	Redevance Hebdomadaire valable sur le site nordique émetteur Possibilité de skier une séance sur un autre site nordique 74.
Nordic Pass HEBDO Jeune		1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass SEANCE Adulte	selon les sites nordiques	1.00 €	A partir de 17 ans	Les sites nordiques ne proposent pas tous le NP séance en ligne. Se renseigner sur nordicpass74.com .
Nordic Pass SEANCE Jeune		1.00 €	de 6 à 16 ans inclus au jour de l'achat	

* Dans le cas d'un rechargement, le pratiquant utilise son support acquis la saison précédente.

Rétractation

Conformément à l'article L. 121-20 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour ».

Le délai de 14 jours court à compter de l'acceptation de l'offre : soit la validation de commande soit sur www.nordicpass74.com , la réception du mail de confirmation de commande.

Le droit de rétractation peut être exercé en contactant Haute-Savoie Nordic par mail à forfaits@haute-savoie-nordic.com .

Conformément à l'article L. 121-20-2 du Code de la consommation, ce droit de rétractation ne peut être exercé pour les frais de dossier ou frais d'envoi. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, seul le prix de la redevance et de son support RFID seront remboursés, les frais de retour restent à la charge du Client.

Annulation totale ou partielle de commande

Après le délai de rétractation légal, toute demande d'annulation ou de modification de commande doit être adressée à l'association Haute-Savoie Nordic par lettre ou par mail. L'association Haute-Savoie Nordic se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande du client selon les raisons de la demande.

En cas d'acceptation, le remboursement de la commande sera effectué par virement bancaire par l'association Haute-Savoie Nordic déduction faite des frais de dossiers et de traitement d'une valeur en euros de 10 % du montant total de la commande.

Traitement automatisé d'informations nominatives

Il est institué un traitement automatisé des informations nominatives des clients, dont l'objectif est la constitution d'une base de données billetterie ou statistique (ventes, accident, fraudes).

Certaines données (adresse postale, e-mail etc...) pourront également être demandées pour permettre notamment l'envoi d'informations par Haute-Savoie Nordic selon les modalités légales en vigueur (déclaration CNIL).

Les données relatives aux déplacements (passages aux bornes de contrôle) peuvent également être collectées à des fins statistiques.

Le responsable du traitement automatisé de ces données est l'association Haute-Savoie Nordic.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site de Haute-Savoie Nordic a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro 1811728.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les personnes concernées par le traitement automatisé d'informations nominatives disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ils peuvent l'exercer en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

Haute-Savoie Nordic
20 avenue du Parmelan
74000 ANNECY

Les données à caractère personnel communiquées par le client lors de la commande sont protégées par une procédure de cryptage.

Protection des données à caractère personnel

L'ensemble des informations demandées pour la délivrance d'une redevance sont obligatoires.

Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission de la redevance ne pourra intervenir.

Les informations enregistrées sont réservées à un usage interne et ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à Haute-Savoie Nordic.

Pour les redevances et leurs utilisations, seules les informations lues sur la puce du support font foi.

Haute Savoie Nordic respecte les « mentions légales RGPD ».

Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site Internet appartenant à Haute-Savoie Nordic nordicpass74.com sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de Haute-Savoie Nordic. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site sans accord préalable de Haute-Savoie Nordic. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord préalable express de Haute-Savoie Nordic.

Responsabilités

Haute-Savoie Nordic n'est tenue, pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne, qu'à une obligation de moyen.

La responsabilité de Haute-Savoie Nordic ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment, une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique, et, d'une manière générale, tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Les tribunaux compétents sont ceux du défendeur.

Règlement des litiges.

En cas de litige lors de l'application de ces présentes conditions générales de vente, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal compétent.

Fait à Annecy le 11 septembre 2019